


Sylvain Marcou

La Vendée militaire

en 100 questions/réponses

Préface de
Reynald Secher
suivi de « Génocide en Vendée ? »
de Louis-Christian Gautier



Collection « L'Essentiel », dirigée par Philippe Randa




Dualpha
ÉDITIONS

Né en 1978, Sylvain Marcou est enseignant-formateur (français et philosophie) ; il a collaboré à *Lucus*, à la *Revue du Souvenir Vendéen* et à l'association *Vérité pour la Vendée*.

Si vous voulez être informé(e)
des parutions des éditions Dualpha (Paris XIVe),
merci d'écrire à :
Éditions Dualpha
Boite 37
16 bis rue d'Odessa
75014 Paris
ou de nous contacter au :
Tél. **09 52 95 13 34** Fax. **09 57 95 13 34**
ou par message électronique :
diffusion@francephi.com
ou consulter le site internet :
www.francephi.com

ISBN : 978 - 2 - 35374 - 103 - 8

La
Vendée militaire

en 100 questions/réponses

Sylvain Marcou

La Vendée militaire en 100 questions/réponses

Préface de Reynald Secher

suivi de « Génocide en Vendée ? » par Louis-Christian Gautier

Collection « L'Essentiel », dirigée Philippe Randa

Dualpha
ÉDITIONS



Les exemples cités dans ce petit livre montre la volonté incontestable de la Convention d'anéantir la population de Vendée. Il s'agit avant tout d'une guerre civile, quasi générale en 1793 : plus de 60 % des Français se sont ouvertement soulevés contre le gouvernement tyrannique et donc liberticide de la Révolution.

Celle-ci se veut sans pitié. Rien ne trouve grâce à ses yeux : l'histoire, les philosophies, la religion et au-delà selon, les populations qui veulent conserver leur liberté.

Que faire devant la force, la furie, l'ignominie, le nombre, sinon se battre d'où l'insurrection généralisée tant dans les grandes villes comme Caen, Lyon, Bordeaux… que dans les campagnes comme le Berry, la Corse, le Pays-Basque… et bien entendu la Vendée.

Ce n'est pas de tuer l'innocent comme innocent
qui perd la société, c'est de
le tuer comme coupable.
Chateaubriand.

EN 1793, la France faisait front à l'Europe,
La Vendée tenait tête à la France.
La France était plus grande que L'Europe ;
la Vendée était plus grande que la France.
Victor Hugo.

Bibliographie recommandée

Petite histoire des guerres de Vendée, Henri Servien, Éditions de Chiré, 1995.

Le génocide franco-français : la Vendée Vengé, Reynald Secher, Perrin, 2006.

La révolution et la Vendée, Émile Gabory, 1934

Itinéraire de la Vendée militaire, P. Doré Graslin, Pays et Terroirs, rééd. 1992.

Sur les traces des colonnes infernales, Pierre Marambaud, L'étrave, 1996.



Préface de Reynald Secher
Docteur ès lettres

Plus de 200 ans nous séparent de la Révolution, du mythe, mais aussi de l'horreur institutionnalisée. On peut en citer maints exemples. Mais celui qui est le plus choquant est le cas de la Vendée car c'est toute une population qui est visée car philosophiquement, idéologiquement, politiquement indésirable et condamnée à mort.

Jusqu'à une période récente, on croyait avoir tout dit et tout écrit sur cette histoire. Restait l'essentiel.

La Vendée est avant tout guerre civile, guerre civile qui est quasi générale en 1793 : plus de 60 % des Français se sont ouvertement soulevés contre le gouvernement tyrannique et donc liberticide de la Révolution. Celle-ci se veut sans pitié. Rien ne trouve grâce à ses yeux : l'histoire, les philosophies, la religion et au-delà selon, les populations qui veulent conserver leur liberté. Que faire devant la force, la furie, l'ignominie, le nombre sinon se battre d'où l'insurrection généralisée tant dans les grandes villes comme Caen, Lyon, Bordeaux… que dans les campagnes comme le Berry, la Corse, le Pays-Basque et bien entendu la Vendée.

La Convention ne pouvait accepter ce qu'elle considérait comme inacceptable : « *Pas de liberté pour les ennemis de la liberté* », beau sophisme qui ne pouvait que se traduire par un bain de sang général, un sang « régénérateur » qui devait purger à jamais la France et créer un

homme nouveau. Il fallait un exemple, à grande échelle : ce sera la Vendée.

Tout commence par un mot prononcé parmi tant d'autre du haut de la tribune : « extermination ». Suivent les lois, logiques et implacables : 1er août 1793, l'anéantissement ; 1er octobre, l'extermination de toute la population et, comme le préciseront plus tard, les textes d'application de préférence, les femmes, sillons reproducteurs et les enfants car futurs brigands. Concepts nouveaux, réflexions nouvelles, tout est à créer en la matière : on tatillonne, on teste, on tire des conclusions.

Trois grandes phases sont à distinguer dans ce programme : le recours aux moyens scientifiques comme le gaz, les mines antipersonnel, le poison à grande échelle. Faute de maîtrise des techniques, l'échec est très rapidement patent d'où la deuxième phase avec le recours à des moyens déjà exploités comme la guillotine, les noyades, les « sabrades ».

La tâche est si immense, les moyens si lents qu'on arrive tout naturellement à un nouveau constat d'échec d'où l'idée d'un plan général d'anéantissement et d'extermination mûrement réfléchi par le général en chef des armées de l'ouest, le général Turreau.

Par prudence mais aussi pour être sûr que son plan correspond bien à la politique voulue par la Convention, il demande l'aval de sa hiérarchie, aval qui lui est donné le 8 février par le ministre de la guerre Lazare Carnot. Ce plan s'appuie sur trois structures : les colonnes infernales, la flotille sur la Loire et le comité des subsistances. Tout y est méthodique, mécanique : nul résident en Vendée ne trouve grâce, y compris les républicains. Les bilans sont énormes, tant immobiliers qu'humains. Certaines communes sont anéanties comme le Petit-Luc en Vendée.

Reste le problème de la conscience et bien entendu de la mémoire. Car au-delà du génocide de la Vendée, on a

un deuxième crime : le mémoricide, crime qu'un jour, sans aucun doute, l'ONU retiendra.

La Vendée a été conçue comme un laboratoire, comme l'a si bien vu Soljénitsine. Si Robespierre n'était pas tombé le 9 thermidor, ce plan aurait été appliqué à l'ensemble de la France selon le principe que si le peuple pense mal, il faut changer le peuple.

Plus tard, certains bourreaux, comme Lénine, Pol Pot, Hitler se serviront de cet exemple vendéen dans d'autres lieux et à plus grande échelle encore. La filiation est indiscutable, tant au niveau de la philosophie que des moyens utilisés sauf qu'entre temps, la science aura progressé.

Le génocide de la Vendée n'est pas et ne doit pas être une affaire classée dans les oubliettes de l'histoire. Bien au contraire, elle doit être une source de réflexion qui devrait permettre de mieux comprendre les grands drames qu'a connu le monde au XX[e] siècle.

RS

(reynald-secher-editions.com)

Questions

Question 1

Avant la Révolution, les paysans vendéens sont opposés aux changements…

1/ Vrai 2/ Faux

Question 2

La noblesse vendéenne est éloignée de ses métayers et de ses fermiers !

1/ Vrai 2/ Faux

Question 3

La noblesse vendéenne est opposée aux premières réformes de la Révolution ?

1/ Vrai 2/ Faux

Question 4

Quelle est le première décision de la convention qui déclenche le mécontentement vendéen ?

1/ la politique liberticide du régime

2/ l'abolition des privilèges

Question 5

Les prêtres réfractaires qui n'acceptent pas la constitution civile du clergé sont bien traités !

1/ Vrai 2/ Faux



La chouannerie a embrasé les campagnes d'une douzaine de départements de l'Ouest de la France, en particulier en Bretagne et dans le Maine, sous la Ire République, en trois phases, entre le printemps 1794 et 1800.

Question 6

De quelle manière intervient la première insurrection en Mars 1793 ?

1/ Préparée par la noblesse comme en Bretagne

2/ avec un plan précis

3/ dans des lieux diffèrents et d'une manière spontanée

Question 7

Quel futur premier généralissime se distingue dès les premiers jours de l'insurrection vendéenne ?

1/ Bonchamps 2/ Cathelineau

Question 8

Quel autre chef, ex caporal lorrain et garde-chasse est entraîné par les gens d'Yzernay ?

1/ D'Elbée 2/ Stofflet

Question 9

Quel chef est désigné à Beaupréau le 13 mars 1793 ?

1/ D'Elbée 2/ Charette 3/ Cathelineau

Question 10

Quel chef est désigné au château de la Baronnière, près de Saint-Florent le 13 mars 1793 ?

1/ Charette 2/ Bonchamps

Question 11

Quel chef de 20 ans prononce cette célèbre phrase : « *Si j'avance, suivez-moi, si je recule, tuez-moi, si je meurs, vengez-moi !* »

1/ Talmont 2/ La Rochejaquelein

Question 12

Quel chef dans son logis de Fonteclose est tiré de sous son lit pour

rejoindre l'insurrection vendéenne ?

1/ Charette 2/ Cadoudal

Question 13

Dans quelle ville D'Elbée prononce cette phrase « *soldats à genoux ! disons d'abord notre Pater !* »

1/ Chemillé 2/ Cholet

Question 14

En mai 1793, quelles sont les deux villes prises par les vendéens ?

1/ Cholet/Machecoul

2/ Thouars/Fontenay

3/ Challans/Noirmoutier



Napoléon Bonaparte
(Ajaccio, en Corse 15 août 1769-
Île Sainte-Hélène, 5 mai 1821)
Général, Premier consul,
puis empereur des Français.



Henri de La Rochejaquelein
au combat de Cholet, 17 octobre 1793
(peinture de Paul-Émile Boutigny,
Musée d'histoire de Cholet).

Question 15

Qui est élu général en chef de l'armée catholique et royale le 12 Juin 1793 ?

1/ Cathelineau 2/ Stofflet

3/ D'Elbée

Question 16

L'emblème des vendéens est le sacré cœur !

1/ Vrai 2/ Faux

Question 17

Quel prêtre du XVIIe siècle prêchait la dévotion au sacré cœur ?

1/ Saint Arnaud

2/ Saint Louis Grignion de Montfort

Question 18

Après la victoire de Saumur (9 juin 1793), les chefs vendéens hésitent… Que faire ? marcher sur Paris ? Quelle autre ville sera choisie ?

1/ Laval 2/ Angers

3/ Nantes

Question 19

Quel chef commande les républicains à Nantes le 29 Juin 1793, jour de la bataille ?

1/ Canclaux 2/ Santerre

Question 20

Quel évènement tragique cause la défaite des vendéens à Nantes ?

1/ Le mauvais temps 2/ L'arrivée des Mayençais

3/ La mort de Cathelineau

Question 21

Comment s'appelait le maire de Nantes pendant l'attaque ?

1/ Baco la Chapelle 2/ Yvon Bretard

Question 22

Bonchamps est-il présent à Nantes ?

1/ Non 2/ Oui

Question 23

Qui succède à Cathelineau le 19 juillet 1793 à Chatillon comme général en chef de l'armée des blancs ?

1/ D'Elbée 2/ Lescure 3/ Stofflet



Jean Chouan, dit Jean Cottereau
(Saint-Berthevin [Mayenne] 30 octobre 1757-
Olivet[Mayenne] 18 juillet 1794),
Un des chefs de l'insurrection contre-révolution-
naire et royaliste en Mayenne en 1793.



David d'Angers
(Angers,12 mars 1788-Paris, 5 janvier 1856)
Sculpteur et statuaire français.

Question 24

Quelle défaite les vendéens subissent le 13 août 1793 ?

1/ Noirmoutier 2/ Luçon

Question 25

Le 5 Septembre 1793, 20 000 soldats bleus arrivent en Vendée, comment les appelle-t-on ?

1/ Les insurgés 2/ Les Mayençais

Question 26

Quelle grande bataille oppose les Mayençais et les Vendéens le 19 septembre 1793 ?

1/ Torfou 2/ Challans

Question 27

Quel chef vendéen a pour ambition de prendre Cholet ?

1/ Lescure 2/ La Rochejaquelein

3/ Bonchamps

Question 28

La bataille de Cholet débute le ?

1/ 17 octobre 1793 2/ 19 octobre 1793

Question 29

Quel représentant de la République assiste au combat ?

1/ Saint-Just 2/ Barnave

3/ Carrier

Question 30

Qui commandent les bleus à Cholet ?

1/ Turreau/Marceau

2/ Marceau/Kléber/Chalbos

Question 31

Quel est le fait qui provoque la défaite des Vendéens ?

1/ L'arrivée du 109e bataillon

2/ L'absence de Lescure

Question 32

Quels sont les deux chefs blancs que l'armée vendéenne va perdre ?

1/ Bonchamps/D'Elbée

2/ La Rochejaquelein/Stofflet



FrancoisSéverin Desgraviers Marceau (Chartres, 1er mars 1769-Altenkirchen [Rhénanie-Palatinat] 21 septembre 1796. Général français de la Révolution.

Question 33

Où vont se diriger les Vendéens après la défaite ?

1/ Nantes 2/ Saint-Florent

Question 34

Un acte d'une grande humanité, après Cholet (17 octobre 1793) se produit, quel est-il ?

1/ La grâce aux prisonniers bleus

2/ Le pardon de Kléber

Question 35

Quel est le nouveau général en chef élu le 19 octobre 1793 ?

1/ La Rochejaquelein 2/ Stofflet

Question 36

Après le passage de la Loire, quelles villes vont être traversées par les blancs ?

1/ Laval/ Caen/Dunkerque

2/ Laval/Le Mans/Fougères

3/ Laval/Entrammes/Granville



Antoine Quentin Fouquier de Tinville,
dit Fouquier-Tinville (Herouël [Aisne], 12 juin 1746, guillotiné à Paris le 7 mai 1795)
Homme de loi, révolutionnaire français, accusateur public du Tribunal révolutionnaire.



François-Athanase de Charette de la Contrie
(Couffé, près d'Ancenis, 21 avril 1763
fusillé à Nantes, 29 mars 1796
[9 Germinal an IV]),

Question 37

Qui est à l'origine de la flotille républicaine sur la Loire ?

1/ Beysser 2/ Marceau 3/ Kléber

Question 38

Où meurt Lescure ?

1/ Entrammes 2/ Fougères 3/ Chatillon

Question 39

Qui est le sculpteur du monument dit de « Bonchamps » ?

1/ David d'Angers 2/ Delacroix

Question 40

À Laval, par qui sont accueillis les Vendéens ?

1/ Les Anglais 2/ Les Mainiots

Question 41

Quel évènement provoque la défaite de Granville ?

1/ L'absence de Charette

2/ La mort de Lescure

3/ L'incapacité des blancs de prendre la ville à cause des remparts

Question 42

Quel est le nouveau nom donné à la Vendée par la convention le 7 novembre 1793 ?

1/ Le département vengé

2/ Le département rasé

Question 43

Quelles sont les trois défaites des blancs durant décembre 1793 ?

1/ Angers/Antrain/Fougères

2/ Angers/Pontorson/Dol

3/ Angers/Mans/Savenay

Question 44

Quel est le général républicain qui sera nommé le boucher de la Vendée ?

1/ Chalbos 2/ Westermann

Question 45

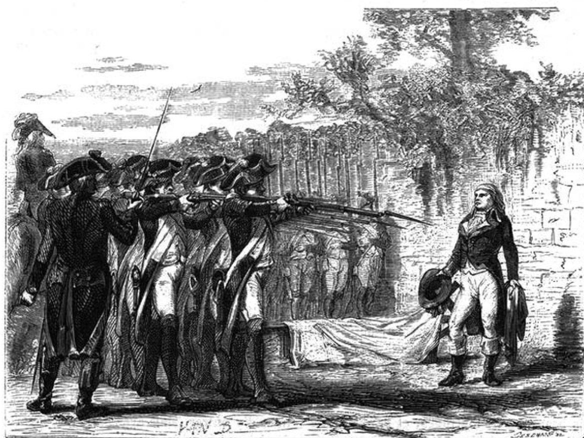
Quel est le nom du conventionnel qui sévit à Nantes durant la terreur ?

1/ Marceau 2/ Carrier

3/ Haxo



Charette s'opposa à la République dans sa région du Pays de Retz au Sud de la Bretagne et dans le Bas-Poitou en Vendée



Charette fut l'un des meilleurs chefs de ce mouvement insurrectionnel appelé la Vendée militaire (1793-1800), durant la Révolution française. Il fut surnommé « Le Roi de La Vendée », et Napoléon Ier écrira de lui : « Il laisse percer du génie »

Question 46

Où meurt d'Elbée le 6 janvier 1794 ?

1/ Fromentine 2/ Noirmoutier

Question 47

Quel historien financé par Louis-Philippe Ier est à l'origine de la réécriture officielle de l'histoire de la Vendée ?

1/ Michelet 2/ Thiers

Question 48

Quel est le général qui conformément à la loi planifie en janvier 1794 l'anéantissement et l'extermination de la Vendée ?

1/ Cordelier 2/ Turreau

Question 49

Le comité de salut public approuve-t-il le plan Turreau ?

1/ Oui 2/ Non

Question 50

Comment Henri de la Rochejaquelein meurt-il le 28 Janvier 1794 ?

1/ en se dirigeant vers un bleu en fuite

2/ en faisant une mauvaise chute.

Question 51

Quel est le nom de la forêt chère au cœur de Charette ?

1/ Forêt de Grasla 2/ Forêt de Vezins

Question 52

Quelle est la devise de Charette ?

1/ Toujours et encore pour la Vendée

2/ Combattu souvent, battu parfois, abattu jamais

Question 53

Le 28 février 1794, quel grand massacre est organisé par les Bleus et la colonne Cordelier ?

1/ Maulévrier 2/ Les Herbiers

3/ Le Petit-Luc

Question 54

Après deux ans d'un conflit sanglant, les deux armées sont épuisées ; entre les défaites et les victoires, la pacification est en marche ; quel représentant bleu désire négocier avec Charette ?

1/ Pitt 2/ Ruelle



L'intensité de la campagne de déchristianisation varie selon les régions. Cette campagne se déroule en deux temps. Il s'agit tout d'abord de procéde à une table rase des religions en place, puis de tenter d'instaurer un nouveau culte civique qui sera celui de la Raison : Fête de la Raison : le 10 novembre 1793.



***Le Comité de salut public,
organe du gouvernement révolutionnaire
mis en place par la Convention nationale
le 6 avril 1793 pour faire face aux oppositions
qui la menaçaient et qui fut chargé de proposer
des mesures énergiques pour assurer sa sauvegarde, tant sur les frontières qu'à l'intérieur du pays.
Élu pour un mois et rééligible, il se substitua
peu à peu aux anciens ministères
et devint le véritable gouvernement de la France
jusqu'au Directoire.***

Question 55

Où se déroule la rencontre le 17 février 1795 ?

1/ Château de La Jaunaye

2/ Château de La Chabotterie

Question 56

Quel général vendéen est absent lors de cette rencontre ?

1/ Charette 2/ Stofflet

Question 57

Que va obtenir Charette à La Jaunaye ?

1/ 1 millions de francs 2/ Liberté de culte

Question 58

À quelle date Stofflet revient-il sur sa décision ?

1/ 5 mai 1795 2/ 3 juin 1795

Question 59

Pour quelle raison Charette retourne-t-il au combat le 24 Juin 1795 ?

1/ La mort de Louis XVII

2/ La mort de Ruelle.

Question 60

Où débarquent le 20 juillet 1795 les émigrés royalistes ?

1/ Noirmoutier 2/ Quiberon

Question 61

Sur quelle plage vendéenne le roi de la Vendée reçoit-il des armes venues d'Angleterre ?

1/ Saint Jean de Monts 2/ Bouin

Question 62

Avec quel prince Charette négocie-t-il ?

1/ Louis XVIII 2/ Le comte d'Artois

Question 63

Est-ce que le comte d'Artois débarque ?

1/ Oui 2/ Non.

Question 64

Quel est l'âge de Stofflet en 1795 ?

1/ 43 ans 2/ 48 ans



Jacques Cathelineau,
surnommé le Saint de l'Anjou.
(Pin-en-Mauges, 5 janvier 1759-
Saint-Florent-le-Vieil [Maine-et-Loire]
14 juillet 1793.
Militaire, chef royaliste des Vendéens,
généralissime des armées vendéennes
pendant la Révolution française.



Le cénotaphe de Cathelineau.

Question 65

Qui est capturé à la ferme de la Saugrenière le 23 février 1796 ?

1/ Stofflet 2/ Hoche

Question 66

Les soldats accompagnant Charette sont-ils nombreux en 1796 ?

1/ Non 2/ Oui.

Question 67

Comment se nomme le fidèle parmi les fidèles de Charette ?

1/ Dochard 2/ Pfeiffer

Question 68

Charette pourra-t-il toujours av oir confiance en Pfeiffer ?

1/ Non 2/ Oui.

Question 69

Où est capturé Charette, le roi de la Vendée ?

1/ Vezins 2/ Challans

3/ Bois de la Chabotterie.

Question 70

Où est emmené Charette après sa capture ?

1/ Nantes 2/ Cholet

Question 71

Quelles personnes de sa famille Charette voit-il pour la dernière fois ?

1/ Sa sœur et ses cousines

2/ Sa sœur et sa mère

3/ Sa sœur et sa tante

Question 72

Quel est le nom du curé constitutionnel qui confesse le roi de la Vendée ?

1/ L'abbé Mauret 2/ L'abbé Guibert

Question 73

À quelle date Charette est-il exécuté ?

1/ 28 mars 1796 2/ 29 mars 1796

Question 74

Qui a publié *La Vendée-Vengé, Le génocide franco-français* ?

1/ Reynald Secher 2/ Tocqueville



Louis Lazare Hoche
(Faubourg de Montreuil à Versailles, 25 juin 1768-Wetzlar [Oberhessen] 19 septembre 1797).
Général français de la Révolution.



Statue de Lazare Hoche
sur la place Hoche à Versailles (Yvelines).

Question 75

Quels sont les membres du jury ayant noté la thèse de Reynald Secher ?

1/ Max Gallo/Le Roy Ladurie

2/ Jean Tulard/Yves Durand

Question 76

Quel révolutionnaire publie « du système de dépopulation » et dénonce le populicide commis en Vendée ?

1/ Hébert 2/ Babeuf

3/ Saint-Just

Question 77

Qui est à l'origine de la création du spectacle du Puy du Fou ?

1/ Jacques Chirac 2/ Edouard Balladur

3/ Phillippe de Villiers

LE GÉNOCIDE

Question 78

Certains historiens disent : « *Il n'y a pas génocide car les soldats bleus étaient mal commandés.* »

1/ Vrai 2/ Faux

Question 79

Certains historiens disent « il n'y a pas génocide mais crimes de guerre »

1/ Vrai 2/ Faux

3/ Vrai et Faux

Question 80

Quel est le nombre minimum de disparus en Vendée Militaire ?

1/ 118 000 2/ 95 000

Question 81

Quelle ville est appelée le panthéon de la Vendée ?

1/ La Gaubretière 2/ Noirmoutier



Jean-Baptiste Kléber
(Strasbourg, 9 mars 1753-
assassiné au Caire [Égypte] 14 juin 1800.
Général français qui s'est illustré
lors des guerres de la Révolution
notamment en Vendée et en Égypte.



Louis-Philippe Ier, né Louis-Philippe d'Orléans (Paris, 6 octobre 1773-Claremont [Surrey, Angleterre] 26 août 1850). Connu sous la Révolution comme le citoyen Chartres ou encore Égalité fils, puis roi des Français de 1830 à 1848.

Question 82

Quels sont les nouveaux maux de la Vendée après la guerre et invisibles avant le conflit ?

1/ Maladies vénériennes dit mal bleu

2/ Apparition de nouvelles espèces végétales

Question 83

L'éducation a-t-elle souffert du conflit ?

1/ Oui 2/ Non

Question 84

Les villes républicaines ont-elles été épargnées ?

1/ Oui 2/ Non

Question 85

Le patrimoine immobilier de la Vendée Militaire a-t-il été lourdement touché ?

1/ Oui 2/ Non

Question 86

Quelle ville a vu ses maisons presque toutes détruites ?

1/ Challans 2/ Saint Jean de Monts

3/ Bressuire

Question 87

Quelles sont les professions durant le conflit qui ont connu le plus de victimes ?

1/ Boulangers 2/ Paysans

3/ Sabotiers

Question 88

Qui a dit : « *La guerre finira que quand il n'y aura plus un habitant sur cette terre malheureuse ?* »

1/ Turreau et Marat

2/ Maignen et Bourbotte

3/ Hantz et Francastel (représentants)

Question 89

Qui a écrit *Ouragan sur la Vendée* ?

1/ Jean-François Chiappe 2/ Élie Fournier

3/ Honoré de Balzac

Question 90

Quel historien a affirmé que les noyades de Nantes sont un acte de philanthropie ?

1/ Michelet 2/ Thiers



Bertrand Barère de Vieuzac
(Tarbes, 10 septembre 1755-
Tarbes, 13 janvier 1841)
Homme politique et juriste français.



Charles Melchior Artus de Bonchamps
Juvardeil [Anjou] 1760-18 octobre 1793).
Homme politique français, fils de Anne-Artus,
commandant des armées vendéennes.

Question 91

En 2007, quels députés sont à l'origine d'une proposition de loi visant à reconnaitre le génocide vendéen ?

1/ Hervé de Charette/Lionel Luca

2/ François Hollande/Lionel Luca

Question 92

Comment les colonnes infernales définissaient elles les femmes vendéennes ?

1/ Les sillons reproducteurs

2/ Les soumises

Question 93

Quel chef bleu responsable de la première colonne infernale a déclaré : « *Je sais qu'il peut y avoir quelques patriotes dans ce pays, c'est égal, nous devons tout sacrifier* » ?

1/ Cordelier 2/ Bourbotte

3/ Grignon

Question 94

Quel curé non assermenté de la Chapelle Basse Mère a pu conserver

certains registres de sa paroisse ?

1/ L'abbé Belun 2/ L'abbé Pierre Marie Robin

Question 95

Certains historiens ont dit « tout génocide doit s'accompagner d'une politique de camouflage », en Vendée cette politique n'a pas eu lieu peut-on partager cette opinion ?

1/ Oui 2/ Non

Question 96

Sur quel monument parisien apparaît le nom de Turreau ?

1/ Arc de Triomphe 2/ Notre-Dame-de-Paris

Question 97

A-t-on utilisé des fours crématoires en Vendée ?

1/ Oui 2/ Non

Question 98

Quel homme illustre va accorder à la Vendée des sommes consèquentes pour sa reconstruction ?

1/ Louis XVIII 2/ Napoléon Ier

3/ Charles X



Insigne Sacré-Cœur Chouan.



Étienne-Alexandre Jean-Baptiste Marie Bernier
(Daon [Mayenne], 31 octobre 1762-
Paris, 1er octobre 1806)
Chef vendéen, prêtre catholique français,
évêque d'Orléans.

Question 99

Quel écrivain mondialement connu et qui a inauguré le 25 Septembre 1993 le mémorial des Lucs-sur-Boulogne a décrit la Vendée comme un objet de fierté pour tous les Français ?

1/ Soljenitsine 2/ Furet

Question 100

Turreau a-t-il été acquitté de ses crimes ?

1/ Oui 2/ Non

Réponses

Réponse à la question 1

Réponse 2 : les cahiers de doléances souhaitent le changement et réclament la suppression de la milice et des taxes et une remise en question de la centralisation.

Réponse à la question 2

Réponse 2 : confiance, respect et fidélité sont au rendez-vous, la noblesse est proche de ses métayers, elle-même étant relativement pauvre.

Réponse à la question 3

Réponse 1 : elle aussi comme le reste de la population souhaite une évolution du régime.

Réponse à la question 4

Réponse 1 : la politique liberticide du nouveau régime dont l'esprit anti-catholique choque les vendéens.

Réponse à la question 5

Réponse 2 : de facto, ils sont hors la loi et à ce titre, sont traqués, emmenés en prison et exilés ou massacrés.

Réponse à la question 6

Réponse 3 : L'insurrection est spontanée et populaire.

Réponse à la question 7

Réponse 2 : À 34 ans, Cathelineau est choisi par les habitants de son village au Pin-en-Mauges.

Réponse à la question 8

Réponse 2 : Stofflet, 40 ans, va avec ses hommes rejoindre les soldats de Cathelineau

Réponse à la question 9

Réponse 1 : ancien lieutenant en second, 41 ans, il part au combat en sachant que le succés est impossible.

Réponse à la question 10

Réponse 2 : Bonchamps, 34 ans, érudit, suit ses métayers… à pied !

Réponse à la question 11

Réponse 2 : Brave, sensible, il symbolise la jeunesse et la fidélité.

Réponse à la question 12

Réponse 1 : Charette, officier de marine, 30 ans, se cache sous son lit car il juge qu'une bande de paysans ne peut faire face à une armée professionnelle.

Réponse à la question 13

Réponse 1 : à Chemillé, le 11 avril 1793, après la victoire, les vendéens veulent se venger… le Pater de D'Elbée apaisera les esprits ! La générosité vendéenne au service du pardon de la foi !

Réponse à la question 14

Réponse 2 : Thouars 5 mai 1793 ; Fontenay 25 mai 1793.

Réponse à la question 15

Réponse 1 : au fil des jours, le saint de l'Anjou va se révéler un fin stratège: il est élu à l'unanimité.



Antoine-Philippe de la Trémoille, prince de Talmont
(Paris 27 septembre 1765-Laval 27 janvier 1794).
Commandant de la cavalerie



Maurice d'Elbée, deuxième généralissime
de la grande « Armée catholique et royale »,
avait reçu 14 blessures graves
lors de la bataille de Cholet.
Condamné à mort,
ses blessures ne lui permettant pas
de se tenir debout,
il fut fusillé dans un fauteuil !

Réponse à la question 16

Réponse 1 : le sacré cœur !

Réponse à la question 17

Réponse 2 : missionnaire dans l'Ouest, Grignion de Montfort (1675/1716) a fondé l'ordre des filles de la sagesse et a écrit un traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge, il repose à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

Réponse à la question 18

Réponse 3 : La Rochejaquelein et Stofflet désirent marcher sur Paris, Bonchamps veut rejoindre la Bretagne, Cathelineau veut Nantes ; ce sera donc Nantes.

Réponse à la question 19

Réponse 1 : il est le chef des armées des côtes de Brest.

Réponse à la question 20

Réponse 3 : place Viarme, le saint de l'Anjou entraîne ses gars… une balle anonyme blesse mortellement le général au coude et à la poitrine.

Réponse à la question 21

Réponse 1.

Réponse à la question 22

Réponse 2.

Réponse à la question 23

Réponse 1 : Il était le chef d'état major de Cathelineau, il s'était prononcé pour Bonchamps.

Réponse à la question 24

Réponse 2 : Bataille qui verra les gens du bocage et les paydrets (gens du marais) réunis.

Réponse à la question 25

Réponse 2 : Ces soldats sont partis de Mayence avec l'admiration et le respect des prussiens… Leur mission : anéantir et exterminer les Vendéens.

Réponse à la question 26

Réponse 1 : Charette, Lescure, Bonchamps, contre Kléber… Les Vendéens reculent ; les Vendéennes menacent les hommes qui retournent au combat et c'est la victoire !

Réponse à la question 27

Réponse 2 : Soutenu par D'Elbée, le projet de La Rochejaquelein est retenu.

Réponse à la question 28

Réponse 1.

Réponse à la question 29

Réponse 3 : Carrier qui bientôt fera parler de lui en tant que bourreau de Nantes.

Réponse à la question 30

Réponse 2.

Réponse à la question 31

Réponse 1 : Les blancs ont cru à l'arrivée d'une autre armée et ont paniqué… Ce n'était que le 109e !

Réponse à la question 32

Réponse 1 : Bonchamps touché au ventre et D'Elbée à la poitrine.

Réponse à la question 33

Réponse 2 : Les blancs vont passer la Loire tels des sylphes (jugement de Napoléon)… La Virée de Galerne a commencé.



Maurice Joseph Louis Gigost d'Elbée
(Dresde, 21 mars 1752-6 janvier 1794).
Général des armées vendéennes.



Georges Cadoudal (1771-1804)
Maréchal de France,
Commandant de l'Armée
des Chouans du Morbihan (ou armée de Vannes),
une armée royaliste lors de la Chouannerie.

Réponse à la question 34

Réponse 1 : Bonchamps qui agonise ordonne aux vendéens de tous les libérer et… de pardonner : la foi chrétienne au service de l'humanité.

Réponse à la question 35

Réponse 1 : Il a 21 ans, la jeunesse, la foi et le courage avec lui.

Réponse à la question 36

Réponse 3.

Réponse à la question 37

Réponse 1.

Réponse à la question 38

Réponse 2 : Mais nul ne sait où se trouve sa tombe.

Réponse à la question 39

Réponse 1 : Dont le père, soldat républicain a été sauvé à Cholet par la grâce de Bonchamps.

Réponse à la question 40

Réponse 2 : les royalistes bretons.

Réponse à la question 41

Réponse 3.

Réponse à la question 42

Réponse 1.

Réponse à la question 43

Réponse 3 : Angers (3 décembre) Mans (12 décembre) Savenay (23 décembre).

Réponse à la question 44

Réponse 2. Westermann écrira à la Convention : « *Il n'y a plus de Vendée, je viens de l'enterrer dans les marais de Savenay. J'ai écrasé les enfants sous les pieds des chevaux et massacré les femmes, j'ai tout exterminé.* »

Réponse à la question 45

Réponse 2 : « *Quel torrent révolutionnaire que la Loire !* », dira-t-il… Ses complices installaient des prisonniers sur des galiotes, deux par deux en les attachant, ils enlevaient ensuite les planches, les galiotes coulaient avec leurs martyrs… près de 5 000.

Réponse à la question 46

Réponse 2. Ne pouvant rester debout, épuisé, il est fusillé dans son fauteuil.

Réponse à la question 47

Réponse 1.

Réponse à la question 48

Réponse 2.

Réponse à la question 49

Réponse 1 : le 8 Janvier 1794, par le biais de Carnot, ministre de la guerre « *Tes intentions sont pures !* », répondra le comité de salut public. Les actes sont nombreux : les soldats de la colonne Dufour écharpent des femmes sur le point d'être mères et promènent au bout des baïonnettes leurs enfants palpitants.

Grignon dit : « *J'ai brûlé et cassé les têtes comme à l'ordinaire !* »

Sur plus de trois lieues, rien n'a été épargné… les hommes, les femmes et les enfants à la mamelle ; tout



François-Joseph Westermann
(Molsheim (Alsace), 5 septembre 1751-
guillotiné à Paris, 5 avril 1794)
Général de l'armée républicaine.



Louis Marie Turreau,
dit Turreau de Garambouville
ou encore Turreau de Linières
(Évreux, 4 juillet 1756-Évreux, 10 décembre 1816).

périt. Les foins ont été brûlés dans les granges, les grains dans les greniers, les bestiaux dans les étables. Les Bleus recueillent de la graisse humaine, tannent des peaux humaines !

Réponse à la question 50

Réponse 1 : une mort stupide… Monsieur Henri s'est approché sans mauvaise intention : un tir… une balle en plein front ! « *Qui sait ce qu'il fut devenu s'il avait vécu !* » (parole de Napoléon).

Réponse à la question 51

Réponse 1 : Forêt située près des Brouzils, remarquablement entretenue par l'association du refuge de Grasla.

Réponse à la question 52

Réponse 2.

Réponse à la question 53

Réponse 3 : « L'Oradour de la Vendée ». Le curé Voyneau, 70 ans, veut protéger ses enfants ; 564 innocents regroupés dans la chapelle du Petit-Luc… les Bleus les massacrent (110 enfants de moins de 7 ans sont tués) : la chapelle est incendiée… il faut aussi citer Vezins, Les Épesses, La Gaubretière.

Réponse à la question 54

Réponse 2 : la sœur de Charette ; Marie-Anne est contactée par Madame Gasnier (avec l'accord de Ruelle)… Ainsi, les rencontres avec les officiers blancs s'accélèrent ; les tensions sont nombreuses : quel avenir pour la religion ? Les Républicains décident de rencontrer les chefs vendéens.

Réponse à la question 55

Réponse 2.

Réponse à la question 56

Réponse 2 : Stofflet n'accepte pas la rencontre de La Jaunaye car on ne peut faire confiance aux républicains.

Réponse à la question 57

Réponse 2. Liberté de culte, amnistie, les biens confisqués sont rendus, indemnités pour reconstruire le pays, les jeunes vendéens ne feront pas le service militaire… Ruelle a-t-il promis Louis XVII à Charette ?

Réponse à la question 58

Réponse 1 : Et le 20 mai 1795, il se réconcilie avec Charette.

Réponse à la question 59

Réponse 1 : Charette, qui a été trompé, reprend les armes et annonce qu'il ne déposera les armes que lorsque la religion catholique sera reconnue en tant que telle.

Réponse à la question 60

Réponse 2 : La paix est définitivement rejetée, 1500 émigrés sont tués par les soldats de Hoche, des familles nobles entières disparaissent : une vraie boucherie.

Réponse à la question 61

Réponse 1.

Réponse à la question 62

Réponse 2 : Le comte d'Artois débarque à l'Ile d'Yeu le 2 octobre 1795… Il devra débarquer une seconde fois à la Tranche : Charette l'attend avec 15 000 Vendéens.



Lazare Nicolas Marguerite Carnot
(Nolay [Côte-d'Or], 13 mai 1753-
Magdebourg [Allemagne], 2 août 1823).
Mathématicien, physicien, général
et homme politique français.
Membre de la Convention nationale.
Il fut surnommé l'organisateur de la victoire
ou Le grand Carnot.



Louis-Marie de Salgues, marquis de Lescure (Versailles, 13 octobre 1766-La Pellerine, [Mayenne] 4 novembre 1793).

Réponse à la question 63

Réponse 2 . Le prince est au large sur un bateau mais ne débarque pas, le comte d'Artois ne sera pas au rendez-vous : un messager l'annonce à Charette qui lui répond : « *Allez Monsieur dire au prince qu'il m'envoie mon arrêt de mort… Je n'ai plus qu'à me cacher où à périr, je périrai !* »

Réponse à la question 64

Réponse 1.

Réponse à la question 65

Réponse 1. Stofflet est capturé et fusillé le 25 Février à Angers : « *Vive la religion, vive le roi !* » seront ses derniers mots.

Réponse à la question 67

Réponse 1 : Quelques fidèles traqués par Hoche.

Réponse à la question 68

Réponse 2. La mort le touche le jour de la capture de Charette… Pfeiffer le protègera jusqu'à son dernier souffle.

Réponse à la question 69

Réponse 3 : Le 23 mars 1796, Charette est capturé, ses blessures sont sérieuses : tête, épaule et trois doigts coupés… « *Tout cet héroïsme perdu !* » lui dit Travot. « *Rien ne se perd, Jamais !* », lui répond le chef des blancs.

Réponse à la question 70

Réponse 1. Le 27 Mars 1796, à la prison du Bouffay à Nantes.

Réponse à la question 71

Réponse 3.

Réponse à la question 72

Réponse 2.

Réponse à la question 73

Réponse 2. À 16 heures, la place Viarmes qui a déjà vu mourir Cathelineau accueille 1000 soldats bleus. Le roi de la Vendée vit ses derniers instants, il a 33 ans, l'âge du christ… il ne veut pas s'agenouiller ; il donnera lui–même l'ordre de tirer en inclinant la tête… il fixe le peleton avec droiture et courage et… incline la tête : cinq balles l'ont touché mais Charette s'écroule… lentement ! un géant est mort ! Louis XVIII l'avait nommé lieutenant général de l'armée catholique et royale.

Réponse à la question 74

Réponse 1. Docteur ès lettres, doctorat de sciences historiques et politiques, son travail a permis de révéler le génocide de la Vendée occulté jusqu'à la date de la soutenance de sa thèse en septembre 1985, qui a obtenu la plus haute mention.

Réponse à la question 75

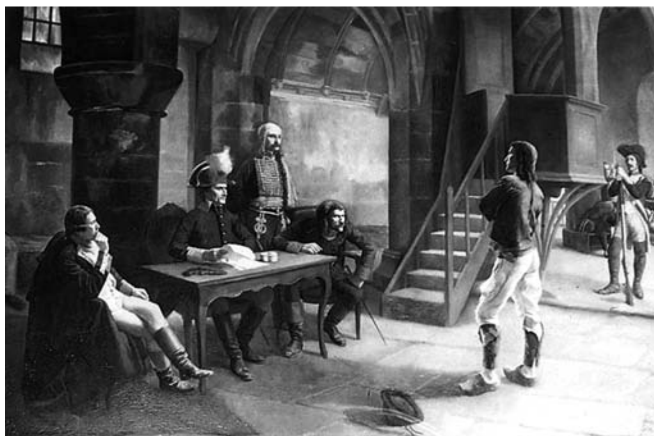
Réponse 2. Jean Meyer, Pierre Chaunu, André Corvisier, Jean Tulard, Yves Durand, Jean-Pierre Bardet, Louis Bernard Mer.

Réponse à la question 76

Réponse 2.

Réponse à la question 77

Réponse 3.



***Interrogatoire du prince de Talmont
(peinture de Jules Benoît Levy).***



Jean-Nicolas Stofflet (Bathelémont [Lorraine], 3 février 1753-Angers, 25 février 1796). Génral en chef de l'armée royaliste.

LE GÉNOCIDE

Réponse à la question 78

Réponse 2 : Les rapports de Caffin à son général Turreau montrent une grande complicité ; il n'y a pas d'égarements, d'incertitudes, les ordres sont attendus et respectés.

Réponse à la question 79

Réponse 2 , les crimes de guerre ont pour habitude d'être réalisés dans l'ombre, loin de tout plan précis… pourquoi alors autant de rapports entre les soldats bleus, pourquoi autant de rapports entre les bleus et Paris ? Le ministère de la guerre ?

Réponse à la question 8

Réponse 1.

Réponse à la question 81

Réponse 1. Le cimetière de cette ville abrite des blancs célèbres : Sapinaud de la Rairie, Jacques Forestier…

Réponse à la question 82

Réponse 1.

Réponse à la question 83

Réponse 1. Le système d'instruction après le conflit est complètement anéanti, les écoles sont éloignées des campagnes, qui en plus, sont envahies par les loups.

Réponse à la question 84

Réponse 2 : Fontenay le Comte a perdu près de 7 % de sa population, Nantes 10 %.

Réponse à la question 85

Réponse 1. 50 % des communes ont vu disparaitre 20 % de leurs habitats et 11 % plus de 50 %.

Réponse à la question 86

Réponse 3 : 507 maisons détruites sur 632.

Réponse à la question 87

Réponse 2.

Réponse à la question 88

Réponse 3.

Réponse à la question 89

Réponse 2.

Réponse à la question 90

Réponse 1.

Réponse à la question 91

Réponse 1.

Réponse à la question 92

Réponse 1 : définition haineuse !

Réponse à la question 93

Réponse 3 : Grignon, à la Meilleraie, tuera bleus et blancs confondus.

Réponse à la question 94

Réponse 2 : (1748/1805).

Réponse à la question 95

Réponse 2 : la phrase de Merlin de Thionville le prouve : « *Il faut ensevelir dans l'oubli cette malheureuse action ; les brigands n'ont pas le temps d'écrire, de faire des journaux, cela s'oubliera avec le temps.* »

Réponse à la question 96

Réponse 1. Étonnant !

Réponse à la question 97

Réponse 1 : Fours, poisons, sabrades collectives, camps.

Réponse à la question 98

Réponse 1, 2, 3. Les trois hommes.

Réponse à la question 99

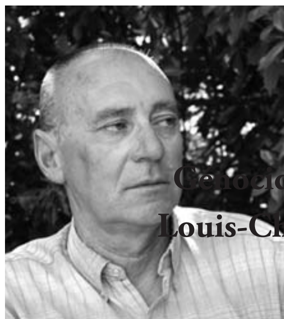
Réponse 1.

Réponse à la question 100

Réponse 2 : Reconnu coupable, mais amnistié.



Bataille de Torfou :
Les femmes de Tiffauges barrent le chemin
aux Vendéens épouvantés à la vue des Mayençais
conduits par Kléber
(peinture de Alfred de Chasteignier).



Génocide en Vendée ?

Louis-Christian Gautier

En 1986 l'historien Reynald Secher publiait sa thèse de doctorat d'état sous le titre *Le génocide franco-français : La Vendée-Vengé*, objet depuis de plusieurs rééditions. Il allait aggraver son cas en 1991 avec *Juifs et Vendéens : d'un génocide à l'autre*. Si bien qu'il se trouve malgré ses titres universitaires de facto interdit d'enseignement sur le territoire de la République.

Une démarche inverse avait permis à Jean-Clément Martin d'être admis dans l'université, et dans une publication très « historiquement correcte », modestement intitulée *L'Histoire* (août 2006) il rédigeait un article avec encadré : « Mise au point. Un génocide ? ». La réponse étant évidemment « non ».

De son côté la *Revue du Souvenir Vendéen* (juin 1999) avait publié un article de Louis Fruchard intitulé « Le génocide de la Vendée : modèle universel ? ».

Que penser ?

Le *Dictionnaire historique de la langue française* rappelle que « le mot a été créé en anglais (« génocide ») en 1944 par l'Américain Lemkin d'origine polonaise, et doit être contemporain en français » . Cet ouvrage de référence poursuit : « *Génocide, d'abord employé à propos des nazis et de leur "solution finale" du problème juif, se dit de la destruc-*

tion méthodique d'un groupe ethnique et par extension (v. 1970) de l'extermination d'un groupe en peu de temps. »

Donc stricto sensu il n'y aurait guère de génocide accompli que celui des Alakalufs et des Caraïbes, ces derniers ayant d'ailleurs eux-mêmes génocidé avec succès leurs prédécesseurs Arawaks.(1)

Plutôt que de nous engager à notre tour dans une dispute sémantique au sujet d'un mot piégé, nous allons nous contenter d'exposer des faits historiques. Ceci avec brièveté par rapport à un vaste sujet, qui s'il est exclu de l'histoire officielle a suscité d'innombrables publications.

Bataille de chiffres

Rien n'est simple. Ainsi en ce qui concerne les historiens cités plus haut, c'est Jean-Clément Martin qui fait figure de « négationniste »(2) alors qu'il avance le chiffre de 200 000 victimes (qui nous semble le plus proche de la réalité). L'« exterminationniste » Reynald Secher dénombrant lui 117 257 morts (minimum).

Le général républicain Hoche, chargé de la « pacification », annonçait à l'époque 700 000 tués : ceci aurait en effet constitué un génocide presque parfait, dans la mesure où la population de la « Vendée Militaire » comptait 815 029 âmes au moment de la Révolution.(3)

Mais dans les numéros 1 à 4 (1994-1997) de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, publié en collaboration avec le Centre vendéen de recherches historiques, Jacques Hussenet « historien-démographe », exposait le résultat de ses travaux très élaborés, établi sur la base des dénombrements de l'époque.

Ses conclusions sont les suivantes :

Loire-Atlantique : 41 000 morts ; Maine-et-Loire : 46 500 ; Deux-Sèvres : 28 000 ; Vendée (départementale) : 48 000.



Jean-Baptiste Carrier
(Yolet [près d'Aurillac], 16 mars 1756-
guillotiné à Paris, 16 décembre 1794
[26 frimaire an III]).
Homme politique français.

France 1789-1802.

Soit au total une « moyenne provisoire » de 165 000 victimes sur l'ensemble du territoire de la « Vendée Militaire ». L'« hypothèse haute » de l'auteur étant de 190 000 morts, la « basse » de 140 000.

L'association du « Souvenir Vendéen »(4) considère ces chiffres comme sous-estimés.

Il faut souligner le fait qu'ils sont établis d'après des « dénombrements » (aujourd'hui : « recensements ») de la population, effectués avant pendant et après les évènements. Or ces « sources démographiques » ne fournissent que des chiffres.

C'est ainsi que le Président du Cercle Généalogique Vendéen nous a fait remarquer que dans telle commune/paroisse la population comptant avant et après la Révolution le même nombre d'habitants, une réflexion superficielle amènerait à penser qu'il ne s'y était rien passé. Sauf que 60 % environ des noms avaient changé : les chiffres étaient les mêmes, mais les hommes ne l'étaient pas.

« *La nature a horreur du vide* », dit-on : ceux qui ont disparu dans la tourmente ont été remplacés. Parfois par des soldats républicains restés sur place, ou des révolutionnaires qui avaient quitté leur commune aux mains des insurgés et ne tenaient pas à y revenir pour des raisons évidentes (situation qui s'est reproduite en France après la Libération).

Réciproquement quelque un qui ne réapparaît pas dans son village n'est pas obligatoirement mort pour autant : on connaît quelques cas de jeunes enfants vendéens restés au nord de la Loire après la disparition de leurs parents, et dont on n'a même pas pu savoir le nom.

Ceci pour souligner à quel point il est difficile d'établir une comptabilité précise des victimes. Les chercheurs s'accordant même pour dire que c'est impossible.

En conclusion il est permis de dire que le territoire insurgé contre la République a perdu environ le quart de

sa population. Bien plus que lors de la guerre de 1914-1918 dont les victimes ont été elles hyper médiatisées – et honorées[(5)]. À titre de comparaison, c'est comme si à l'issue de l'Occupation il avait manqué dix millions de Français. Ou qu'une guerre civile actuelle en élimine seize millions en quelques années.

La « Vendée Militaire »

Il est temps, à l'usage des lecteurs non familiarisés avec le sujet, d'expliciter certains termes employés plus haut et qui reviendront plus loin. Et de replacer les évènements dans leur contexte historique.

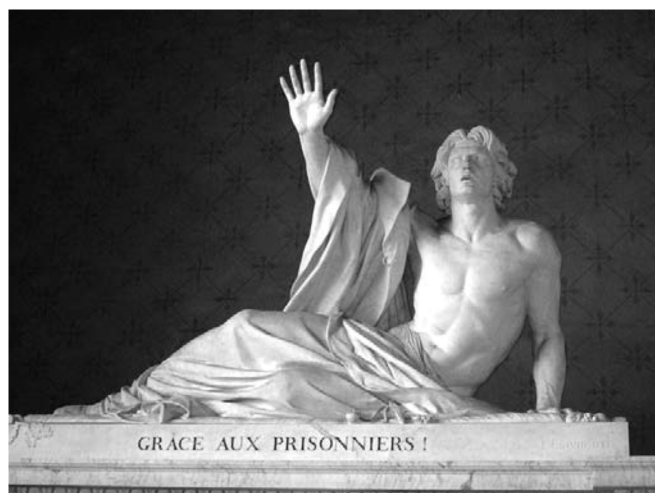
Ainsi pour le sens à donner au mot « Vendée ».

« Un département qui est devenu une province », disait au siècle dernier le Docteur Robert, célèbre écrivain régionaliste plus connu sous son nom de plume de Jean Yole[(6)]. Or la médiatisation du mot « Vendée » est la conséquence directe du soulèvement : dès le 19 mars 1793, à la tête de plusieurs milliers de soldats-paysans qui l'avaient pris pour chef, le vieux lieutenant-colonel Royrand battait les premières troupes régulières envoyées pour faire cesser les troubles. Celles-ci étaient commandées par le général républicain et ci-devant comte de Marcé et l'évènement se déroula au lieu-dit Pont-Charron. Celui-ci étant situé dans le département de la Vendée, la Convention siégeant à Paris avait dans son affolement trouvé un nom pour désigner le soulèvement. Et c'est contre « la Vendée » que vitupérera Barère de Vieuzac, obtenant que l'assemblée décide de sa « destruction » le 1er août.

Or les évènements, si l'on met à part les prémisses[(7)], avaient commencé le 11 mars à Machecoul par la prise de la ville par l'avoué Souchu et un massacre de « Patriotes » (lire : Républicains). Donc en Loire-Inférieure (aujourd'hui « Atlantique »). Et la date retenue comme début du soulèvement est le 13 mars, lorsque après avoir refusé le



La bataille du Mans est une bataille de la guerre de Vendée. Elle vit la déroute des forces vendéennes par les troupes républicaines lors de la Virée de Galerne.



Bonchamps par David D'Angers.

tirage au sort pour le service dans les armées de la République, les « gars » du district de Saint-Florent-le-Vieil sont allés chercher Jacques Cathelineau pour les commander. Suivant le pieux colporteur du Pin-en-Mauges, ils allaient prendre le bourg voisin de Jallais. Or ces agglomérations sont situées en Maine-et-Loire. Le lendemain 14, renforcés par les hommes de Nicolas Stofflet, garde-chasse des Colbert de Maulévrier et ancien caporal au « Royal Lorraine », ils enlevaient la ville de Cholet.

Son procureur-syndic, le ci-devant marquis de Beauvau, y laissera la vie en défendant la « légalité républicaine ». Il faut savoir que Maulévrier, ainsi que Châtillon-sur-Sèvre (aujourd'hui : Mauléon), bientôt « capitale » des royalistes, est situé dans le département des Deux-Sèvres, tout comme Bressuire où avait été écrasée l'année précédente la « Révolte de la Saint-Louis ».

Si bien que quatre départements étaient concernés, leur territoire s'étendant sur trois provinces d'Ancien régime : Anjou, Poitou et Bretagne.

Au XIX[e] siècle, l'historien Crétineau-Joly inventera la formule « Vendée militaire » pour désigner le territoire insurgé en évitant la confusion avec la Vendée départementale. Ces 773 communes ne couvrent pas l'ensemble des départements cités. Sont exclus : la plaine, de Niort à Luçon en passant par Fontenay-le-Comte (alors « Fontenay-le-Peuple » et chef-lieu de la Vendée) ; le littoral Atlantique avec le port des Sables ; le nord de la Loire. Au-delà du fleuve les insurgés royalistes sont dénommés « Chouans », mais trop souvent confondus avec les « Brigands de la Vendée » (selon la terminologie républicaine).

C'est donc la Révolution qui par ses persécutions à créé une identité vendéenne, ou du moins rendu mythique le mot « Vendée ». Il faut cependant reconnaître que de nos jours, sauf à préciser « Vendée militaire » (concept qui n'est d'ailleurs connu que de la minorité s'intéressant

à la question), le nom « Vendéen » ne concerne que les habitants du département.

La « Grand'guerre » de Vendée

Dans le cadre qui nous est imparti, nous ne pouvons que survoler les évènements.

Les historiens recensent cinq guerres de Vendée : celle de mars 1793 à février-mai 1795 (« Paix de la Jaunaye », traité de la Mabilais et « paix de Saint-Florent ») ; celle de juin 1795 à mars 1796 (reprise d'armes en Vendée et débarquement de Quiberon jusqu'à l'exécution de Stofflet puis de Charrette) ; le bref soulèvement de 1799-1800 ; celui de mai-juin 1815 (lors des « Cent jours ») ; enfin celui de 1832 (équipée de le duchesse de Berry).

C'est à la première que nous allons nous limiter, car elle englobe les évènements que d'aucuns qualifient de génocide.

Ceux-ci ont été précédés d'opérations militaires dont le début a été évoqué plus haut et sur lesquels nous ne nous attarderons pas, bien que ce soit eux qui aient constitué ce que l'on a appelé « Grand'guerre de Vendée » et ultérieurement un « Combat de Géants ». Mais laissons là les superlatifs.

Après la déroute de l'armée de la Rochelle en mars, a lieu le « Grand Choc » de Chemillé, nouvelle victoire vendéenne, le 11 avril.

Le 5 mai la ville fortifiée de Thouars est prise grâce à la témérité du jeune Henri de la Rochejaquelein, et l'armée des « Blancs » équipée aux frais des « Bleus ».(8)

Après un échec le 16, Fontenay tombe le 25 mai aux mains des « Brigands » qui de là adressent une proclamation au pays.

Du 9 au 10 juin la ville de Saumur puis son château sont pris, occasionnant un énorme butin, plus des milliers



Le Massacre de Machecoul
(peinture de François Flameng, 1884).
Exemple de propagande républicaine :
Charette n'était pas présent
et il n'y avait pas de victimes féminines.



Un épisode de l'affaire de Quiberon par Paul-Émile Boutigny.

de prisonniers libérés aussitôt sur parole (outre ceux qui se joindront aux insurgés, telle la « Légion germanique »).

Le 19 Angers est occupé sans combat.

Le 29 juin, le colporteur Cathelineau attaque Nantes au nom du roi, mais la ville est défendue avec succès pour la République par le général et ci-devant duc de Biron. Le « Saint de l'Anjou » y sera mortellement blessé.

Ici s'intercale un évènement significatif et en rapport direct avec notre sujet : profitant que les hommes valides étaient en campagne sur la Loire, une colonne républicaine forte d'environ 2000 soldats se dirigea de Niort sur Le Busseau qu'elle pilla et où elle massacra plus de deux cent non-combattants, vieillards, femmes, enfants, le 20 juin 1793. Cette tuerie de « civils », qui n'est pas unique, anticipe donc sur le comportement des « colonnes infernales » de Turreau et même sur les prescriptions du décret du 1er août.[9]

Le 18 juillet, en l'absence des principaux chefs, réunis pour élire un généralissime en remplacement de Jacques Cathelineau, les « officiers secondaires » vendéens battent le général républicain Santerre, l'un des » vainqueurs de la Bastille », à Vihiers.[10]

Mais les Vendéens échouent trois fois devant Luçon, ancien (et actuel) siège de l'évêché. La dernière bataille du 14 août leur coûte 5 000 morts.

C'est sans doute, plus que Cholet en octobre, l'« Axenzeit » des guerres de Vendée.

Car début septembre arrivent 20000 hommes d'excellentes troupes largement issues des régiments du Roi, les « Mayençais » : leur résistance farouche aux Coalisés leur avaient valu de quitter la ville « avec les honneurs de la guerre » et sous la promesse de ne pas combattre ceux-ci durant un an. Ce pourquoi la Convention va les utiliser contre ce qu'elle appelle « l'ennemi de l'intérieur ».

Les guerres de la République : étrangères et civiles

En effet le nouveau régime, avant même la proclamation de la République, avait entrepris de faire la guerre à ses voisins, qui eux constituaient « l'ennemi de l'extérieur » : le 20 avril 1792, Louis XVI était contraint de déclarer la guerre à son beau-père le « roi de Bohême et de Hongrie » (il n'était pas encore empereur).

En septembre-octobre les succès de Valmy et Jemappes, obtenus par Dumouriez (encore un ci-devant noble), donnent un répit à la République, décrétée le 22 septembre.

Le 1er février 1793 la Convention déclare la guerre à l'Angleterre et à la Hollande, et le 7 mars à l'Espagne.

En conséquence le 16 mars à Neerwinden Dumouriez est cette fois battu, et choisit les Impériaux plutôt que la guillotine.

A l'intérieur Lyon va se soulever et Toulon préférer les Anglais aux « Terroristes » parisiens.

Car ces évènements avaient permis à la faction la plus radicale de prendre le pouvoir dans la capitale, et se sentant aux abois d'instaurer un régime qui au XXe siècle aurait été qualifié de « totalitaire ».

Cette situation obsidionale permettra ultérieurement aux historiens républicains, lorsqu'ils ne pourront l'occulter, de justifier ce qu'ils présenteront comme une « dérive » sanglante, par l'état de nécessité. Argument qui étrangement ne semble pouvoir s'appliquer à d'autres régimes plus proches dans l'histoire.

Revenons au déroulement chronologique :

Après un succès à Torfou le 19 septembre, l'« Armée Catholique et Royale » est défaite le 17 octobre à Cholet.

La veille à Paris, la reine Marie-Antoinette avait été guillotinée.



Le général Lescure, blessé, passe la Loire à Saint-Florent (auteur inconnu, 1882).



Échec des Vendéens devant Nantes (29 juin 1793) « Le siège de Nantes est peut-être l'événement militaire le plus important de notre révolution. Peut-être les destinées de la République étaient-elles attachées à la résistance de cette ville » (Turreau).

L'expédition d'outre-Loire ou « Virée de Galerne »

Sachant le sort qui l'attend, la masse des non-combattants, qui avait suivi l'armée pour bénéficier de sa protection, entraîne celle-ci dans la passage de la Loire : environ 80 000 Vendéens, autant combattants que vieillards, femmes, enfants, accompagnés de leurs animaux domestiques se lancent dans une fuite éperdue vers le nord, qui sera ultérieurement appelée « Virée de Galerne », du nom du vent qui en vient. Il n'en survivra pas le dixième.

Elle leur fera parcourir un calvaire d'un millier de kilomètres dans des conditions climatiques épouvantables, la famine et le maladie.

Celui-ci sera jalonné de batailles tantôt gagnées : La Croix-Bataille et Entrammes les 25 et 27 octobre, Dol et Antrain les 21 et 22 novembre.

Tantôt perdues : Granville les 13 et 14 novembre, le Mans du 10 au 12 décembre[11], enfin l'hallali de Savenay le 23 décembre.

Quelques centaines d'hommes, emmenés par Bernard de Marigny après que ses canons aient tiré leurs derniers boulets, réussiront à percer. Des milliers de vendéens des deux sexes et de tous âges seront tués sur place où dirigés sur les prisons de Nantes. Les conditions de détention y étaient telles que leur taux de mortalité dépassait celui des camps de concentration du XXe siècle. Ce qui ne suffisait pas à les vider car de nouveaux « suspects »[12] venaient en permanence remplacer les morts, si bien que le conventionnel Carrier devra faire appel à la fusillade dans les carrières de Gigant, et celle-ci ne suffisant pas non plus, à la noyade en Loire. Son bilan dépasse en un trimestre les dix mille victimes.

La guillotine, pourtant emblème de la Révolution, mais mode d'exécution coûteux et peu rapide, était réservée à ceux dont on voulait solenniser la mort : prêtres et nobles. Un nouveau privilège en quelque sorte.

Les « colonnes infernales »

« Ils ont des lois pour ça », chante l'historienne, et interprète-compositeur à ses heures, Anne Bernet : le « génocide » va s'appuyer sur des textes. Ceux-ci seront justifiés par un discours préliminaire prononcé par le Conventionnel Barrère le 1er août 1793 : « *C'est à la Vendée que correspondent les aristocrates, les fédéralistes, les départementaires et les sectionnaires ; c'est à la Vendée que se reportent les vœux coupables de Marseille, la vénalité honteuse de Toulon, les mouvements de l'Ardèche, les troubles de la Lozère, les conspitations de l'Eure et du Calvados, les espérances de la Sarthe et de la Mayenne, le mauvais esprit d'Angers et les sourdes agitations de quelques départements de l'ancienne Bretagne.* »

On nous pardonnera cette longue citation, qui a le mérite de reconnaître que la Convention parisienne avait réussi à dresser contre elle l'ensemble du pays. L'orateur poursuit, avec un leitmotiv inspiré de Caton et préfigurant les discours radiodiffusés de Jean-Hérold Paquis : « *Détruisez la Vendée !* »

Car : « *C'est faire le bien que d'extirper le mal* ».

Il sera entendu, et la Convention vote le même jour son célèbre décret, dont l'Article VI stipule par exemple que « *Les forêts seront abattues ; les repaires des rebelles seront détruits ; les récoltes seront coupées par les compagnies d'ouvriers, pour être portées sur les derrières de l'armée et les bestiaux seront saisis* » : l'arme alimentaire complète efficacement les massacres, et l'on peut se demander si Staline ne s'est pas inspiré de cet exemple lorsqu'il a organisé le génocide des Ukraniens par la famine(13).

Le but est d'« *exterminer cette race rebelle* » et de faire de la Vendée un « *cimetière national* ».

Le décret du 1er octobre « enfonce le clou » : « *Extermination totale des habitants…* »

Enfin celui du 20 février 1794 prescrit la déportation des « bons citoyens » afin qu'il ne reste plus dans le pays



Virée de Galerne
(octobre-décembre 1793)
Battus à Cholet les Vendéens
refluent, poussés par les Républicains.

insurgé que « *les rebelles que l'on pourra plus aisément détruire.* »

L'application de ces textes trouvera des exécutants scrupuleux.

Les « Représentants (de la Convention) en mission » bien sur, mais aussi des militaires.

Parmi les premiers, nous avons cité Carrier à Nantes (cf. aussi encadré). Précisions que pour ses noyades nocturnes, effectuées à partir de la mi-novembre 1793 dans un but déclaré de « régénération », il n'a pas fait appel comme souvent écrit à des « bateaux à soupapes », mais à des gabares, aussi vétustes et peu chères que possible (toujours le souci d'économie), où les victimes étaient enfermées enchaînées et dont le bordage était défoncé au large. L'équipage, composé de membres de la « compagnie Marat » (ou : « des Vengeurs de Marat »), rejoignant ensuite la rive grâce à une barque.[14]

D'Angers, son homologue Francastel écrivait au Comité de salut Public (25 décembre 1793) : « Je fais débarrasser les prisons » (l'on sait comment) « Purgeons, saignons à blanc. Il ne faut pas qu'il reste aucun germe de rébellion ». On en trouve aujourd'hui le souvenir au « Champ des Martyrs » d'Avrillé.

Dans une lettre du Représentant Lequino du 26 février 1794 on relève les formules : « *Il faut donc nécessairement les égorger tous… Il faut donc se décider à tout massacrer.* »

On aura remarqué par les dates que ces exécutions massives, portant sur des individus de tous âges et des deux sexes, qu'elles correspondent à la fin de la « Virée de Galerne ».

Pourtant la « force de manœuvre » de la Vendée étant détruite, avec la quasi-totalité de ses chefs et une notable partie de sa population, celle-ci ne représentait plus un danger militaire. Des mesures d'apaisement auraient réglé le problème ; mais les survivants qui se rendront aux

Un élu de la République ose demander la reconnaissance du génocide vendéen

Nous terminions la rédaction de ce texte lorsque nous avons eu connaissance de la présentation d'une « *Proposition de loi relative à la reconnaissance du génocide vendéen de 1793-1794* » par M. Lionnel Luca, député des Alpes Maritimes (enregistrée à la Présidence de l'Assemblée nationale le 22 février 2007).

Dans l'« Exposé des motifs », ce parlementaire rappelle la définition du mot que nous avons nous-même placée en début de texte, puis cite le discours de Barrère du 1er août 1793 et des extraits du décret qu'il a suscité, ainsi que de celui du 1er octobre de la même année.

En ce qui concerne leur application, il cite les représentants de la Convention Fayau, Francastel et Lequino, ainsi que les généraux républicains Grignon et Westermann.

Le député Luca passe ensuite en revue les moyens employés : « *épuration ethnique par mutilation sexuelle, création du premier camp d'extermination de l'histoire moderne à Noirmoutier, premiers essais de gazage de masse (insuccès, dû au gaz employé et à l'absence de confinement), premières crémations avec les fours à pain et les églises (exemple de l'église des Lucs-sur-Boulogne où furent brûlés vifs 563 villageois) noyades collectives avec les "noyades des galiotes" ou en couples avec les "mariages républicains" dans la Loire, création aux Ponts de Cé d'ateliers de tannage de peau humaine - peau dont se vêtissent les officiers républicains et d'extraction de graisse par carbonisation des corps des villageois massacrés à Clisson…* »

Cet élu cite également l'avant-propos du livre de Reynald Secher, rédigé par Pierre Chaunu, membre de L'Académie des Sciences Morales et Politiques (et prédicateur protestant nous a-t-il avoué, donc ne pouvant être classé parmi les « Fanatiques » (lire : Catholiques) : « *Nous n'avons jamais eu l'ordre écrit de Hitler concernant le génocide juif, nous possédons ceux de Barrère et de Carnot relatifs à la Vendée.* »

M. Luca n'est pas un nostalgique de l'Ancien régime, car il conclut que : « *La République sera d'autant plus forte quelle saura reconnaître ses faiblesses, ses erreurs et ses fautes.* »

Moyennant quoi sa proposition de loi est claire et comporte un article unique : « *La République Française reconnaît le génocide vendéen de 1793-1794.* »

(Ce texte a été cosignée par Véronique Besse, député de la Vendée, Jacques Remillier, député de l'Isère et Jérôme Rivière, député des Alpes-Maritimes).

autorités républicaines se retrouveront devant des pelotons d'exécution.

Pourquoi cette politique d'extermination ? Il est permis d'y voir une intention « religieuse » qui explique bien des aspects de la Révolution : les Vendéens, en se soulevant contre la République, avait commis un acte « sacrilège » (le peuple s'insurgeant contre un régime instauré pour son « bien »). Faut-il croire que les Jacobins étaient des lecteurs assidus de l'Ancien Testament ? Il est vrai que nombre d'entre eux étaient issus du clergé. Dans tout les cas la Vendée devait expier.

C'est de ce moment que l'on fait généralement débuter le « génocide vendéen », bien que comme nous l'avons dit la politique d'exécutions systématiques était antérieure. Napoléon lui-même le reconnaîtra dans le « Mémorial de Sainte-Hélène » : « Au Mans, la vengeance républicaine fut terrible. Elle s'exerça sur ces malheureux prisonniers ». Il est permis de se demander de quoi les Républicains avaient à se « venger » : des quelque 5000 prisonniers sauvés et libérés par Bonchamps mourant le 17octobre 1793 à Saint-Florent-le-Vieil ?[(15)]

L'exécuteur en chef sera un ci-devant noble, le général Louis-Marie Turreau, ex-sire de Garambouville (à ne pas confondre avec son parent Louis Turreau de Linière, lui représentant de la Convention).

Commandant de l'armée de l'Ouest, il constituera ses forces en douze colonnes, qui pour la postérité deviendront « infernales ».

Elles « ratisseront » la Vendée Militaire dans les premiers mois de 1794, et si le génocide n'a pas été parfait, ce n'est pas « par principe d'humanité »[(16)], mais à cause de la géographie.

Le Massif Armoricain, terre d'élection de la révolte vendéenne et de chouannerie, constituait à l'époque une véritable jungle percée d'étroits chemins, impraticables

par temps humide (ce qui est fréquent dans l'Ouest). Les haies du bocage étaient difficilement franchissables et larges de plusieurs mètres.

De vastes étendues étaient couvertes de genêts, assez hauts pour s'y cacher : Stofflet y installera son hôpital, découvert seulement grâce à une dénonciation. Acculés, enférocés par les atrocités commises par les troupes républicaines, les Vendéesn ne faisaient plus de quartier. Ceci pour expliquer que les « colonnes infernales » ont parcouru la pays en blocs compacts, à la manière de ces fourmis d'Amérique du sud qui ne laissent que des squelettes sur leur passage en épagnant de fait ce qui se trouve de part et d'autre. Ainsi à une distance de quelques centaines de mètres tel « écart » restera intact alors que d'un autre il ne subsistera que des ruines jonchées de cadavres.

Pourtant les subordonnés de Turreau ont procédé très consciencieusement.

Nous l'avons vu pour Cordelier aux Lucs. Grignon, commandant la 2e division, était clair : « *Je vous donne l'ordre de livrer aux flammes tout ce qui est susceptible d'être brûlé et de passer au fil de l'épée tout ce que vous rencontrerez d'habitants* ». Si bien que même les « Patriotes » locaux, y compris les élus revêtus des insignes de leur fonction, seront « passés derrière la haie » : c'était des Vendéens.

Un mot sur les atrocités

La Convention avait prescrit la destruction des biens et l'exterminaion des personnes. Les généraux se chargeront de « l'exécution militaire » de ses décrets. Les subordonnés y ajouteront des raffinements de cruauté et de sadisme qui n'avaient pas été commandés.

Nous épargnerons à nos lecteurs, et surtout à nos lectrices, les détails de ceux-ci. Les occulter totalement relèverait cependant de la complicité intellectuelle, aussi nous en traiteront sommairement.

Précisons d'entrée que la quasi-totalité des témoignages provient – et pour cause – de sources républicaines.

Ainsi, le 30 avril 1794, Kléber signait une proclamation imprimée à Laval où l'on peut lire : « *Les propriétés des citoyens qui vous ouvrent leurs asiles, la pudeur et la tranquilité de leurs épouses et de leurs filles n'ont pas été respectées comme elles devraient l'être ; enfin des Républicains ont eu à rougir du meurtre du viol et du pillage* ». Et il se trouvait lui en territoire censément non-insurgé. Hoche lui fera écho dans ses écrits. Mais il y a pire.

Laissons la parole aux officiels, sans rien y changer :

« *Moulin, commandant Général aux Ponts Libérés,* (nom révolutionnaire des Ponts-de-Cé, note de l'auteur) *était requis pour commander les opérations à la troupe. Il est venu s'en plaindre au comité révolutionnaire d'Angers, en lui disant que sa troupe répugnait, dans le nombre il y en a une trentaine questionné. Lequel officier de santé a fait écorcher et en a envoyé les peaux chez des tanneurs des Ponts Libérés qui refusèrent de les travailler, un seul, nommé Langlais, menacé, a laissé travailler ces peau chez lui par des soldats (…)*

Les peaux des victimes ont été envoyées à Angers, et signé Poitevin, agent national national et Coulommier. »

Ce texte, dont l'original se trouve aux AD du Maine-et-Loire (1 L. 1127-3-101), est daté du « Dix neuf Brumaire l'an 3 de la République » (10 novembre 1794 « Vieux Style ») : les langues se déliaient après Thermidor, sans que l'on puisse soupçonner les signataires d'avoir cherché à complaire aux Bourbons à une époque où leur retour était inimaginable.(17)

L'on possède des documents semblables concernant les femmes brûlées vives dans des fours à pain par les « Soldats de l'an II », les rédacteurs précisant que ceux-ci y prenaient tant de goût que lorsqu'ils n'avaient plus d'épouses de « Brigands » à supplicier ils prenaient celles des « Patriotes ». De toutes façons c'était des Vendéennes.

Ces témoins officiels ajoutent qu'ayant tenté de s'opposer à ces pratiques ils ont été menacés de subir le même sort.

À La Gaubretière, l'une des « paroisses martyres » de la Vendée, où une « colonne incendiaire » exerça ses ravages les 27 et 28 février 1794, voici ce qui se serait passé selon le témoignage écrit d'un survivant, Pierre Rangeard : Monsieur Morinière, son épouse, deux domestiques ainsi qu'une tante du témoin, eurent la langue arachée, les yeux crevés, les oreilles coupées, avant de recevoir le coup de grâce. Monsieur de la Boucherie, sa femme et Mademoiselle de la Blouère, sa sœur, furent suspendus par le menton à des crochets de fer, au milieu de leur cuisine, et consumés dans cet état par l'incendie qui détruisit leur maison. Deux hommes, pris dans le jardin de Monsieur Forestier, périrent par le supplice du pal. Des micro-toponymes gardent le souvenir de ces évènements : le « Champ des oreilles » et le « Val des royards » (« hurleurs »). On ne sait quels supplices ont ici subi les victimes pour que leurs cris s'entendent à plusieurs kilomètres à la ronde : nulle n'a survécu.

Est-ce que ce qui a été qualifié de « réaction thermidorienne » a entraîné une quelconque repentance ?

Certainement pas : le général Turreau, fidèle exécutant des ordres de la Convention (et homme prudent ayant conservé l'échange de correspondance avec celle-ci), a été acquitté, car l'on n'a pas trouvé dans ses actes d' "intention contre-révolutionnaire ». Et surtout parce que la République, s'étant après les piques appuyée constamment sur les baïonnettes, ne pouvait se permettre de s'aliéner l'armée. D'ailleurs ce militaire discipliné sera fait chevalier de Saint-Louis sous la Restauration : le mot « épuration » ne semblait pas exister alors, du moins au sens qu'on lui a donné à la fin de la Seconde guerre mondiale.

On a en revanche sacrifié quelques hommes pour sauver les principes : cette fois le « fusible » s'est nommé

Robespierre, suivi sur la guillotine par Carrier. Pas pour les morts qu'il avait sur la conscience, d'ailleurs son bilan paraît modique à côté de celui du chef des « colonnes infernales » : pour ses « intentions contre-révolutionnaires » (sic). Et parce que son exécution ne menaçait guère que ses quelques comparses, dont certains l'ont accompagné sur l'échafaud. Il faut au moins le créditer d'une formule magnifique, qui résume le sujet. Traîné devant ses collègues et anciens complices conventionnels, qui allaient en faire un bouc émissaire, il leur lança : « *Tout est coupable ici, jusqu'à la sonnette du Président !* »

Comment qualifier ces faits ?

Ce qui suit n'engage que nous.

Lors des colloques d'histoire qui se sont tenus à La Roche-sur-Yon, certains intervenants, généralement des universitaires enseignant le droit, ont démontré que les évènements de Vendée répondaient aux critères actuellement en vigueur pour définir les crimes contre l'humanité, et à ce titre étaient imprescriptibles.

Dans son éditorial publié dans le dernier numéro de la *Revue du Souvenir Vendéen*, le Président de l'association rappelle la définition du génocide par l'article 211-1 du Code pénal français et énumère les cinq actes dont un seul suffit à qualifier le crime :

« *Atteinte volontaire à la vie ; Atteinte grave à l'intégrité physique ou psychique ; Soumission à des conditions d'existence de nature à entraîner la destruction totale ou partielle du groupe ; Mesures visant à entraver les naissances ; Transfert forcé d'enfants.* »

Toutes ces conditions ont été réunies dans les évènements qui se sont déroulés sur le territoire de la Vendée Militaire en 1793-1794.

Cependant le président de Dreuzy titre sagement son texte : « *La répression de la Vendée ne fut pas un génocide ?*

Georges Clemenceau reconnaît les faits

Le futur Président du Conseil et « Père la Victoire » savait assumer ses responsabilités d'impeccable républicain : voici ce qu'il a écrit le 29 janvier 1891 à la suite de la représentation de *Thermidor*, drame de Victorien Sardou, « interdit après deux représentations au Théâtre-Français, pour ses tendances antijacobines » (Larousse) : « *J'approuve tout de la Révolution : j'approuve les Massacres de Septembre où, pour s'éclairer, la nuit venue, les travailleurs plantaient des chandelles dans les yeux des morts.*

J'approuve les noyades de Nantes, les mariages républicains où les vierges accouplées à des hommes, par une imagination néronienne, avant d'être jetées dans la Loire, avaient à la fois l'angoisse de la mort et la souffrance de la pudeur outragée.

J'approuve les horreurs de Lyon, où l'on attachait des enfants à la gueule des canons, et les égorgements vieillards de quatre-vingt dix ans et de jeunes filles à peine nubiles.

Tout cela forme un bloc glorieux et je défends qu'on y touche. Je défends que, sur un théâtre qui dépend de l'État, un dramaturge illustre vienne, après plus de cent ans révolus, prononcer une parole de pitié qui serait un outrage aux mânes augustes de Robespierre et de Marat. »

L'auteur de ces lignes n'a pas été condamné pour apologie de crimes guerre et contre l'humanité.

Il repose dans un cimetière de la Vendée, dont il était natif, et où il est même statufié.

Peu importe le qualificatif. La réalité honteuse est ineffaçable et elle est de plus en plus reconnue. »

Nous ajouterons qu'il n'est pas forcément souhaitable de se mettre à la remorque de ceux qui ont inventé et instrumentalisé ce mot médiatique pour un usage précis.

Il désignerait un fait unique dans l'histoire ? D'accord : les horreurs commises en Vendée le sont aussi, et ont droit à un qualificatif qui leur soit propre et échappe à l'accusation d'anachronisme.

Il existe. On le doit à François Noël (dit « Gracchus ») Babeuf (1760 -1797), qui termina à cette date sa vie sous la guillotine. Celui-ci, considéré comme ancêtre des communistes, était alors accusé d'avoir fomenté la « conpiration des égaux » et serait de nos jours qualifié de « gauchiste ».

Il fut néanmoins le premier à dénoncer publiquement les exactions commises en Vendée et leur caractère systématique dans son pamphlet anti-jacobin *Du système de dépopulation ou la vie et les crimes de Carrier*. Et inventa pour celles-ci un mot : « populicide ».

Contrairement à « génocide », il est bizarrement inconnu, tant du *Grand Larousse* que du *Robert*(18), et le correcteur d'orthographe de mon ordinateur l'a souligné en rouge : ça tombe bien, c'est la couleur du sang.

Notes

(1) c.f. texte du Père Maurice Barbotin in *Bulletin de la Société d'Histoire de la Guadeloupe*, N°11-12, 2° édition, revue, augmentée et mise à jour en 1976.

(2) Essentiellement pour avoir contesté les conditions du massacre des Lucs-sur-Boulogne en Vendée départementale, où l'abbé Barbedette a établi en mars 1794 une liste de 564 noms dont 109 d'enfants de sept ans et moins. Le Professeur Pierre Marambaud lui a répondu dans un ouvrage intitulé *Les Lucs – La Vendée, la Terreur et la Mémoire* (1993).

(3) Chiffres extraits du livre de R. Secher cité plus haut. Sur ce point les divergences entre auteurs sont minimes.

(4) Association du Souvenir Vendéen : Secrétariat : 36, rue du Paradis BP 612 - 49306 Cholet cedex. Tél : 02 41 62 11 31. Le SV publie une revue trimestrielle (spécimen sur demande).

(5) Et instrumentalisées par les autorités de la IIIe République : ainsi à Legé le monument aux morts de la Première guerre mondiale a pris la place de la statue du général vendéen Charrette détruite en 1832 par les soldats de Louis-Philippe, et à La Gaubretière il a été placé devant le tertre ayant reçu des ossements, en particulier ceux des victimes des « colonnes infernales ».

(6) Mais le *Grand Larousse encyclopédique* en dix volumes ne connaît que la barque plate à laquelle il a emprunté son pseudonyme.

Il est vrai que la même publication de référence ignore aussi le général républicain Turreau, qui tenta de génocider les Vendéens en application des ordres de la Convention. En revanche *Recherches vendéennes*, publication de la SEV et du CVRH (c.f. texte) en a fait le thème central de son N°4 (1997). Adresse de la Société d'Émulation de la Vendée : 14, rue Haxo, 85000 La-Roche-sur-Yon. Rappelons qu'Haxo est un général républicain mort en combattant les Vendéens : le choix des noms de rue en Vendée est dans le ligne de la politique évoquée en note 5.

(7) D'abord bien disposés vis-à-vis d'un « changement » dont ils espéraient ne retirer que des bénéfices, les habitants avaient mal supporté l'accaparement des « biens nationaux » par les bourgeois révolutionnaires. Encore plus mal la politique anti-religieuse du nouveau régime, et lorsque celui-ci décrètera le 23 février 1793 la « levée des 300 000 hommes » pour aller le défendre aux frontières, il mettra le feu au poudres. Les Vendéens avaient fait preuve de patience, car la France était encore un royaume

jusqu'à l'émeute du 10 août 1792. Louis XVI, tout otage de la Révolution qu'il était, constituait un « fusible » que les Républicains ont eux-mêmes ont fait sauter en l'exécutant le 21 janvier 1793.

(8) Royalistes et Républicains, d'après la couleur des étendards des insurgés et celle des uniformes des « Volontaires nationaux ».

(9) Le 20 juin 1993, pour le bicentenaire du massacre, le Souvenir Vendéen a inauguré une croix sur la commune, au lieu-dit « La Fosse aux morts ». Depuis celle-ci a été profanée et même renversée trois fois, dans l'indifférence des autorités comme des médias.

(10) Et très piètre militaire : brasseur parisien, on disait de lui « qu'il n'avait de Mars que la bière ».

(11) Plutôt un massacre de gens exténués dont les non-combattants ont été les principales victimes. Leur nombre est estimé jusqu'à plus de 10 000 morts, enterrés dans des fosses communes sur lesquelles l'actuelle municipalité a décidé d'élever un ensemble de loisirs.

(12) La loi du même nom avait été promulguée le 17 septembre. Définition : « *Ceux qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avaient cependant rien fait pour elle* ». Or les « Jacobins » avaient une conception de la « liberté » qui leur était propre.

(13) Se reporter à l'intervention d'Alain Besançon « La guerre des Bolcheviks contre les paysans », publiée avec les Actes du colloque « La Vendée dans l'Histoire » qui s'est tenu à La Roche-sur-Yon en 1993 (Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, Perrin).

(14) Il faut remarquer que c'est avec une soixantaine d'hommes de main que Carrier à réussi à terroriser une ville de plusieurs dizaines de milliers d'habitants « Républicains modérés », comportant une garnison de plusieurs milliers d'hommes qui désapprouvait ses excès. Cette « compagnie Marat » comportait trois sections, dont celle particulière-

ment redoutée des « Hussards américains » (anciens esclaves noirs et mulâtres). Pour plus de détails se reporter aux articles de Simone Loindreau publiés dans les N° 185 et 186 de la *Revue du Souvenir vendéen* (décembre 1993-mars 1995) et à J-J Bregeon « Carrier et la Terreur nantaise ».

(15) Qui peu après tireront sur son cortège funèbre. Le geste du général vendéen à été néanmoins immortalisé par le fils d'un de ceux qu'il avait gracié, le sculpteur David d'Angers (par ailleurs républicain fanatique). Son œuvre est encore visible dans l'église de Saint Florent.

(16) Titre d'un livre d'Alain Gérard inspiré d'une formule de Carrier, et qui démonte le mécanisme de la Terreur en Vendée.

(17) Une peau tannée a été longtemps exposée au Musée d'histoire naturelle de Nantes. Des militants bretons s'étant emparé de l'affaire elle a été retirée de la vue du public.

(18) *Dictionnaire Historique de la Langue française* en trois tomes, qui ne comporte pourtant pas moins de 4304 pages.

Collection « L'Essentiel »

SOUS LA DIRECTION DE PHILIPPE RANDA

Le monde invisible ***(Itinéraire d'un Pèlerin)*** - Arnaud Benoux

Les Accords secrets Pétain-Churchill - Roland Courtinat

Quelques vérités sur la médecine française -

D[r] Jacques-Michel Lacroix, *Préface du professeur Jean-Paul Escande*

Irak ! Crimes de guerre et fiasco politique - Jean-Louis Omer - Mokhtar Sakhri

La Vendée militaire en 100 questions/réponses - Sylvain Marcou,

Préface de Reynald Secher

100 Points de détail controversées sur Hitler, le III[e] Reich

et la Seconde Guerre mondiale - D[r] Bernard Plouvier

Controverses sur le national-socialisme - D[r] Bernard Plouvier

Joseph de Maistre, Prophète du passé ? - Jean de Saint-Houardon

Ecce homo - Louis-Claude de Saint-Martin

Récit vécu de la fin de la Commune de Paris

par un bourgeois anonyme - Michel Sauve (présente)

Jihad et polygamie. ***Voies sacrées de l'Islam*** - Tahir de la Nive

SOUS LA DIRECTION DE TOMAS MOBERG

Ranucci-Seznec : la vérité enfin ! - Balbino Katz & Georges Cenci

L'Allemagne et les Juifs : une longue tragédie - Louis-Christian Gautier & E.L.